

Constitution québécoise: Landry voulait bouger en 2003

Martin Pelchat



Bernard Landry était favorable à une Constitution québécoise dans le cadre fédéral dans la mesure où le texte pouvait être «ajusté» à un Québec souverain.

Photothèque Le Soleil

Bernard Landry entendait « passer à l'action » en vue de l'adoption d'une Constitution québécoise si le PQ avait conservé le pouvoir au scrutin de 2003. Une Constitution sur laquelle la population aurait eu à se prononcer lors d'un référendum.

C'est ce que l'ex-premier ministre a confié au Soleil, hier, en entrevue à propos du projet de Constitution québécoise que René Lévesque avait commandé en 1985 à **Jacques-Yvan Morin** et que ce dernier avait soumis en vain, depuis, aux différents chefs du PQ. M. Morin a dû attendre plus de 20 ans avant que Pauline Marois reprenne le flambeau l'automne dernier, en intégrant l'élaboration d'une Constitution à son projet de loi sur l'identité québécoise.

M. Landry explique que s'il n'a pas agi au moment où **Jacques-Yvan Morin** lui a présenté son projet, en 2001, c'est qu'il était premier ministre désigné, ayant succédé à Lucien Bouchard en cours de mandat. « De grandes opérations comme ça doivent être avalisées par la population, directement ou indirectement, dit-il. Alors au final un référendum, mais pour le mettre de l'avant, au moins que le premier ministre soit élu. »

Bernard Landry était favorable à l'idée d'adopter une Constitution québécoise même dans le cadre fédéral dans la mesure où un tel texte pouvait être «ajusté» dans l'éventualité où le Québec optait par la suite pour l'indépendance. « Ce que le PQ fait actuellement est également dans la bonne direction. Daniel Turp — auteur du projet de Constitution endossé par Mme Marois — a conçu un projet qui est valable

pour le Québec province et qui peut se convertir facilement à Québec pays souverain. (...) On peut avoir une Constitution provisoire parce que le Québec est une province, mais c'est aussi une nation. Ce n'est pas comme la Nouvelle-Écosse. »

L'ex-chef du PQ refuse toutefois de qualifier de « geste de souveraineté » la démarche d'adoption d'une Constitution québécoise « provisoire ». C'est l'expression qu'a utilisée Pauline Marois cette semaine en appuyant la proposition de Gérard Larose qu'un futur gouvernement péquiste pose des gestes conduisant à la souveraineté, comme l'adoption d'une Constitution ou la rapatriement de pouvoirs.

« Tant qu'on n'est pas souverains et qu'on respecte la légalité canadienne, c'est plutôt un geste de nationalité que de souveraineté, note Bernard Landry. La souveraineté, c'est tous les pouvoirs, il ne faut pas se tromper. Mais qu'on aille le plus loin possible dans les possibilités que donne le statut actuel dans le cadre de la légalité, je pense qu'il faut le faire. (...) Et quand on voudra se débarrasser de la légalité canadienne, et je pense que c'est ça qu'il faut faire, bien on le fera après avoir gagné un référendum. »

Joint par *Le Soleil* en France hier, **Jacques-Yvan Morin** a pour sa part indiqué qu'il « se prenait à espérer » maintenant que la nouvelle chef du PQ enfourche son cheval de bataille. Rappelons que René Lévesque a démissionné un mois après avoir reçu le projet de Constitution qu'il avait commandé au comité Morin. Depuis, aucun des chefs à qui M. Morin avait présenté le projet n'avait bougé. C'est *Le Soleil* qui lui a appris hier que Bernard Landry avait l'intention d'y donner suite en 2003.

« Pour être franc, j'étais déçu, oui, que ça ne reçoive pas un meilleur accueil que ça », de confier cet ex-ministre des Affaires intergouvernementales. Mais le fruit lui paraît plus mûr. « Le besoin me paraît plus urgent maintenant qu'il ne l'était à l'époque parce que l'identité québécoise a besoin d'être défendue. C'est un besoin qui n'a fait que croître avec les années. »

M. **Morin** rappelle que René Lévesque lui avait confié ce mandat en 1984 pour voir à quoi ressemblerait une Constitution d'un Québec dans le cadre fédéral. « Au lendemain du référendum de 1980, je pense que M. Lévesque se disait : "Qu'est-ce qu'on peut faire, dans l'intervalle avant un prochain référendum qui aura lieu Dieu sait quand, pour promouvoir l'identité québécoise?" ».